



FOCUS sur l'Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein du ministère de la justice

Les récentes statistiques indiquent que les femmes sont majoritaires dans la fonction publique (64 %) et au ministère de la Justice (59 %) mais elles ne représentent globalement que 45 % des effectifs aux postes de catégorie A +.

La persistance des inégalités de genre a conduit le ministère de la justice à renforcer le cadre légal régissant sa politique d'égalité professionnelle au travers de l'accord 2024-2026 relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes.

ENAP jeudi 23 octobre 2025 :

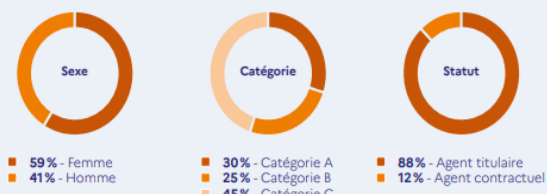
Venue de Madame Charlotte BELUET, Haute fonctionnaire à l'égalité hommes-femmes et à la diversité.

Les principales missions de Madame BELUET consistent à promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion au sein des métiers de la justice, en assurant l'égal accès aux responsabilités pour les femmes et les hommes. Elle est également chargée de coordonner la lutte contre toutes les formes de violences (violences faites aux femmes, violences intrafamiliales, traite des êtres humains, etc.) et de mettre en œuvre des plans d'action gouvernementaux sur des sujets comme l'égalité, les discriminations (racisme, antisémitisme, LGBT+), et les violences faites aux enfants, en lien avec les autres ministères.

Depuis la loi du 19 juillet 2023, visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, chaque administration est tenue de publier chaque année son index égalité professionnelle, résultant de la combinaison de six indicateurs relatifs aux écarts de rémunération, ainsi que les actions mises en œuvre pour les supprimer.

En 2025, le ministère de la Justice obtient un résultat global de 86/100.

Composition des agentes et agents du ministère (sur les 93 659 agents du ministère de la Justice en 2024)



Et à l'ENAP ?

Index Égalité professionnelle 2024 (extraits)

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à corps équivalent :

Rémunération mensuelle brute payée femmes	Rémunération mensuelle brute payée hommes	Ratio écart corrigé	Score sur 40
4 138 €	3 984 €	-0,2%	39

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à catégorie hiérarchique équivalente :

	Rémunération mensuelle brute payée femmes	Rémunération mensuelle brute payée hommes	Ratio écart en EQTP corrigé	Score sur 40
Catégorie A	2 971 €	3 382 €	-0,106%	25
Catégorie B	2 042 €	2 256 €		
Catégorie C	1 892 €	2 018 €		

[Caractéristiques des agents de la fonction publique en 2023](#)

[Index de l'égalité professionnelle 2025 du ministère de la Justice | Ministère de la justice](#)

[Enquête de perception auprès des personnels du ministère de la Justice au titre de l'année 2024](#)

[Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la justice 2024-2026](#)